

Introduction

Qu'entend-on par solidarité ?

Dans le cadre d'une société organisée, la solidarité pousse les citoyens à se soutenir, à s'aider mutuellement. Ce sentiment collectif est également un sentiment de responsabilité et de dépendance.

Mais l'individu (ou le groupe) peut également être conscient que le soutien apporté à l'autre pourra être reçu en retour.

De cette interdépendance découle donc une responsabilité mutuelle de réciprocité, d'assistance et d'entraide au sein d'un groupe, puisque tout problème rencontré par un ou plusieurs membres va dès lors concerner l'ensemble dudit groupe.

Si on peut donc agir par intérêt, la solidarité peut être aussi volontaire, en agissant par altruisme : être solidaire peut alors signifier agir en faveur d'autrui, dans un souci désintéressé du bien de ce dernier, dans un élan de générosité, sans prise en compte de contraintes sociales, économiques, politiques ou religieuses.

À la fois valeur sociale et démarche humaniste, la mise en œuvre de la solidarité interpersonnelle et/ou intergroupe, qui se pratique dans le domaine de l'action, fait prendre conscience à tous les hommes qu'ils appartiennent à la même communauté, où chacun travaille dans l'intérêt général.

La solidarité comme lien social joue un rôle primordial dans les sociétés démocratiques prônant le « vivre ensemble ». La solidarité ET l'altruisme sont les seules alternatives dans un monde où l'égoïsme et l'individualisme semblent s'exacerber de jour en jour¹.

Cette fiche aborde tout d'abord la question du vivre ensemble et des valeurs qui le fondent. Elle se penche ensuite sur l'histoire et le fonctionnement de notre sécurité sociale, traduction concrète de ces valeurs au sein de notre société. Elle invite enfin les élèves à débattre et argumenter : malgré les critiques et problèmes que connaît ce système, peut-on imaginer notre vie sans la sécurité sociale ? Que faire pour la préserver ?

1. Le vivre ensemble

A. LA DIGNITÉ HUMAINE

« Je crois à la dignité humaine »

Stéphane HESSEL, *Le Monde*, 4 mai 2012

[...] Je crois en une promesse. Celle que notre société fait à chacun de ses enfants. Scellée en 1946 par le gouvernement issu du Conseil national de la résistance. Je crois à la dignité humaine : une place pour chacun, quel qu'il soit. Un toit, un repas, de la chaleur humaine.

Les années passent dans un environnement économique et social en profonde et constante mutation. Le contexte est de plus en plus dur, les parcours de vie de plus en plus complexes et chaotiques, les failles du système de plus en plus fréquentes, même au sein des états les plus développés. Les besoins restent criants, voire augmentent : en matière de logement, de formation, d'accueil d'urgence, de prise en charge des personnes handicapées ou dépendantes, d'accompagnement de publics spécifiques...

Alors puisque la période est aux engagements, voici mon souhait : que les valeurs auxquelles je tiens vivent dans nos actes individuels et collectifs. Je voudrais ainsi alerter sur l'impérieuse nécessité de les replacer au centre de nos modes de vie, de relation et de réflexion, pour que chacun construise sa place dans une harmonie au service de l'espèce humaine et de la planète qui l'accueille. J'en vois au moins cinq primordiales et tellement complémentaires.

¹ Voir les fiches historiques « 1906 : la première Convention collective de travail à Verviers » et « 1966 : la grève des femmes de la FN à Herstal ».

L'humanisme, tout d'abord, qui reconnaît la survie et l'épanouissement de l'individu comme finalité suprême, qui propose une approche des problématiques en fonction de la nature, des besoins et de la destinée de l'être humain, en tenant compte de son expérience, de son vécu, de ses émotions et de ses obligations de responsabilité et de solidarité envers les autres.

La solidarité, justement, cet indispensable ciment pour que le rassemblement de plusieurs individus en société prenne corps et tienne debout, solidement. À commencer par la cellule familiale : il faut bien que les personnes, chacune à leur place, soient tenues les unes envers les autres ! La solidarité appelle à une responsabilité mutuelle, une interdépendance où chacun peut compter sur l'autre, elle invite donc à la confiance, à la bienveillance et à l'ouverture.

L'ouverture, cet art d'accueillir le plus grand nombre de parties prenantes, à la fois acteurs et auteurs de notre projet de société, et leur permettre de réfléchir, travailler et vivre ensemble, de partager des intentions et des moyens, dans une intelligence collective et réflexive, qui s'enrichit de confrontations de points de vue, de façons d'être et façons de faire, dans le respect de chaque individualité.

Le respect, considération, déférence, ou comment se déplacer pour accueillir et accepter l'autre avec ses particularités, ses différences physiques et intellectuelles, d'origines géographique et culturelle, ses opinions ; le considérer et reconnaître sa place légitime, à part entière, à côté de soi, tout en préservant notre liberté respective et en suivant les règles du vivre ensemble, chacun en toute autonomie.

L'autonomie, enfin, (et non l'indépendance) cette capacité à se diriger seul sur son chemin, choisi et non imposé par autrui, de trouver les ressources nécessaires à l'accomplissement de son projet de vie. C'est donc pouvoir subvenir à ses besoins, être responsable de ses actes et décisions, capable d'assumer ses choix, ses fonctions. [...]

Sachons redonner aux valeurs fondamentales toute leur place, pour que chaque individu de notre société trouve sa digne place d'être humain².

1. Qu'est-ce que la dignité humaine ?

.....

.....

.....

.....

2. Quelles valeurs doivent être le ciment de notre société selon Stéphane Hessel ? En quoi sont-elles fondamentales au quotidien ?

.....

.....

.....

.....

3. « Vivre dignement, c'est permettre à chacun de se projeter vers l'avenir »³. Es-tu d'accord avec cette phrase ?

.....

.....

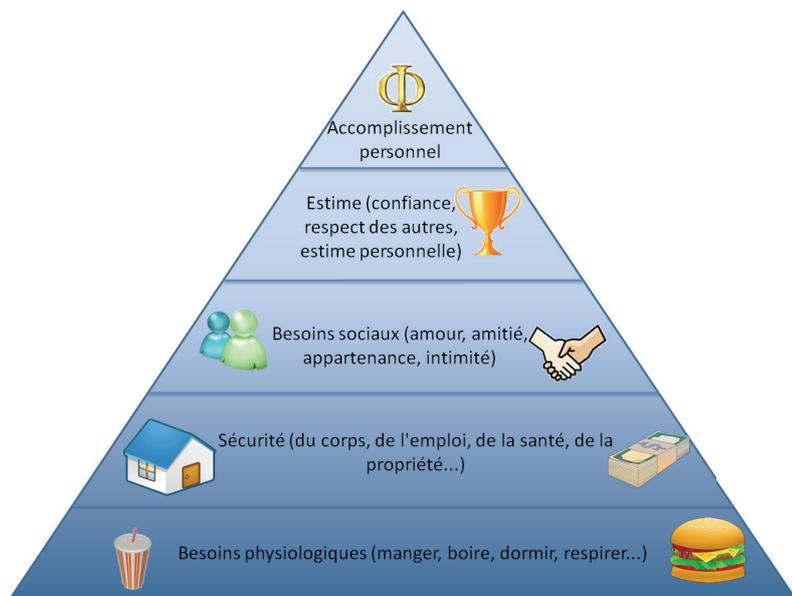
.....

.....

²HESSEL Stéphane, « Je crois à la dignité humaine », in LE MONDE, Site *Le Monde*, [en ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/05/04/stephane-hessel-je-crois-a-la-dignite-humaine_1696089_3232.html (page consultée le 01/07/2016).

³BONHOMME Emmanuelle, « Vivre dignement, c'est permettre à chacun de se projeter vers l'avenir », in L'HUMANITE, Site *L'Humanité*, 11 avril 2012,[en ligne], <http://www.humanite.fr/tribunes/vivre-dignement-c%E2%80%99est-permettre-chacun-de-se-projeter-vers-l%E2%80%99avenir-494282> (page consultée le 01/07/2016).

B. VIVRE DIGNEMENT, C'EST AUSSI VIVRE EN SÉCURITÉ !



La pyramide des besoins créée par Abraham MASLOW

Abraham Maslow, psychologue américain né au début du 20^e siècle, propose la théorie des besoins après la Seconde Guerre mondiale. Selon lui, il existe 5 types de besoins hiérarchisés allant des besoins physiologiques au besoin de réalisation. D'autres auteurs, intéressés par le sujet, imagineront ces besoins sous la forme de pyramide qu'on connaît encore de nos jours.

Pour Maslow, il faut d'abord assouvir totalement les besoins se trouvant à la base de la pyramide avant de satisfaire les besoins supérieurs : tant qu'un besoin n'est pas satisfait, on pense peu aux besoins qui se trouvent à l'échelon supérieur.

Plusieurs critiques ont fleuri concernant cette position. Cette hiérarchisation manquerait de nuance, elle serait statique et réductrice. Ce modèle ne tient pas compte de l'individu et des grandes différences qui existent entre une personne et l'autre, ni des relations entre les individus au sein de la société. Or, l'être humain n'est-il pas un être social ?

D'autre part, elle n'est pas toujours respectée et peut se montrer contestable. La théorie datant des années 1950, les besoins des individus ont quelque peu changé... L'individu cherche parfois à satisfaire des besoins d'ordre supérieur même lorsque ceux de la base de la hiérarchie demeurent insatisfaits.

Enfin, la théorie a été construite sur base de données occidentales. Dès lors, des réserves sont à émettre quand à sa validité pour les différentes cultures présentes à travers le monde⁴.

1. Explique la différence entre un besoin et un désir.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. A partir de cette distinction, ce classement reflète-t-il ta manière d'être au quotidien ? Oui ? Non ? Quel serait ton classement personnel ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁴ TAVRIS Carol, WADE Carole, *Introduction à la psychologie : les grandes perspectives*, Bruxelles, De Boeck, 1999 ; PICHERE Pierre, *Pyramide des besoins de Maslow : Pourquoi faut-il comprendre les besoins du client ?*, Bruxelles, Le Petit Littéraire, 2014.

3. Dans cette pyramide, tu peux constater que les besoins de sécurité sont placés en seconde position. Quels types de sécurité peuvent être ici répertoriés et pour quelles raisons ?

.....

.....

.....

.....

2. La sécurité sociale

Mais il ne suffit pas de proclamer que l'on souhaite évoluer dans une société qui permet à ses membres de vivre dans la dignité pour que cette société existe ! Il faut se battre pour elle, l'organiser pour l'assurer, faire des choix politiques, répartir les moyens disponibles...

Témoignage de l'écrivain et conteur Pie TSHIBANDA

En Afrique, il y a un proverbe qui dit : tant que tu as la force, va à la chasse et ramène du gibier pour tes enfants ; le jour où tu ne sauras plus courir, c'est eux qui te nourriront. En Belgique, comme en Afrique, il vient en effet un jour où l'on ne sait plus courir. La maladie, la faillite d'une entreprise, la vieillesse peuvent en être la cause. Ce jour-là, on a envie qu'un voisin nous tende la main, qu'il se montre solidaire. L'être humain est par essence un être social et la solidarité est signe d'humanité. La sécurité sociale, pour moi, c'est cet apaisement que j'ai de savoir que le jour où je ne saurai plus courir, un plus vigoureux que moi ne m'abandonnera pas. La sécurité sociale est à la fois un devoir et un droit. Devoir de prévoir et de cotiser, droit de pouvoir se dire, j'ai fait ma part, faites la vôtre. Je ne m'étonne donc pas de voir une partie de mon salaire aller aux autres. La vie est comme un jeu : pendant que je gagne, un autre perd ; il gagnera demain quand moi je perdrai. La sécurité sociale permet de garder l'équilibre dans un monde solidaire et humain⁵.

1. Pie Tshibanda évoque dans son récit le système de la sécurité sociale. À ses yeux, en quoi consiste-t-il ? À quelle valeur ce système semble-t-il être intimement lié ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Selon toi, en quoi la solidarité est-elle un devoir ? En quoi est-elle un droit ? Argumente.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

⁵ 1001 idées pour enrichir sa pratique en alphabétisation : la sécurité sociale, Centre de documentation du Collectif Alpha ASBL, Bruxelles, 2008.

A. COMMENT LA COOPÉRATION A-T-ELLE ÉTÉ INSTITUÉE ? LES ORIGINES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale (appelée couramment « sécu »), fondée à la Libération en 1944, n'a pas été créée en un jour. Elle est le fruit d'une longue évolution qui s'étend sur plus de 150 ans.

1. Sur base des documents ci-après, découvrez dans quel contexte la sécurité sociale trouve ses origines. Comment vivaient les ouvriers et les employés quand la sécurité sociale n'existait pas ? Quel(s) système(s) étai(en)t alors en place ? Quelle évolution constates-tu ? Présente ta réponse sous forme d'un texte de synthèse respectant la chronologie des faits. Conclue en mettant l'accent sur la manière avec laquelle cette évolution a eu lieu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Liège, 6 juillet 1882

TRAVAILLEURS !!!

Les socialistes liégeois [...] ont décidé d'organiser une grande fête en septembre prochain. Cette solennité n'est point offerte à un groupe seul, anarchiste, collectiviste, évolutionniste... ou autre ; nous prions tous les prolétaires, tous les travailleurs, à quelque opinion qu'ils appartiennent, d'y venir en foule ! C'est aux ouvriers, à bons frères en misère et en souffrance que nous nous adressons ! C'est à eux que nous disons : **FRÈRES !**

Savez-vous pourquoi l'on dédaigne toutes les réclamations, les plaintes, les justes revendications de la classe déshéritée de la fortune ? Savez-vous pourquoi l'on vous exploite ? Pourquoi l'on n'abolit pas cet ignoble article 1781 du Code civil qui donne tout droit, même celui de mensonge et de calomnie, au patron ?

Savez-vous pourquoi tous les bénéfiques sont d'un côté, tous les dangers, toutes les fatigues, toutes les peines, toutes les catastrophes de l'autre, du vôtre ?

Savez-vous pourquoi lorsqu'une explosion, un coup de grisou, un bris de chaudière, un malheur quelconque éclate, l'ouvrier seul en souffre et que le patron est indemnisé par une Compagnie d'assurance sans rendre un sou au travailleur ? [...]

Savez-vous pourquoi vos filles, pauvres et misérables, laissées orphelines par le malheur, tombent dans la prostitution ?

Savez-vous pourquoi bien des ouvriers se noient ou se tuent de façons diverses ?

Savez-vous pourquoi des mères meurent de faim à côté de leurs pauvres petits enfants tués avant elles par la misère ?

Tract des socialistes liégeois invitant les travailleurs à une fête (6 juillet 1882), issu des albums du syndicaliste François Honnay (Coll. Michel Coppé), vol. 1, p.5

POURQUOI ???

Parce que nous n'avez pas d'union, parce que vous êtes divisés, parce que par peur ou par insouciance, vous ne vous réunissez, ne vous agglomérez point, parce que vous ne formez pas d'associations, parce que vous êtes isolés et ne mettez pas en pratique ce proverbe qui réussit si bien aux bourgeois riches et heureux :

L'UNION FAIT LA FORCE !!!

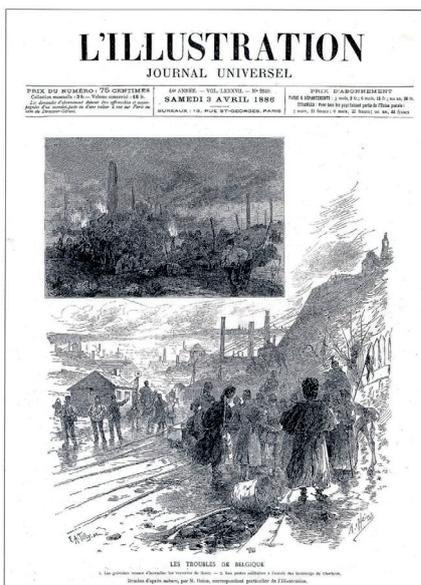
[...]

Venez en foule ! Et quand les bourgeois vous verront réunis nombreux, ne demandant qu'à jouir de vos droits, ne réclamant en somme que les libertés qu'eux-mêmes proclament dans leur Constitution en disant :

Tous les Belges sont égaux devant la loi ! Ils se diront alors : Que serait cette force immense si elle était tournée contre nous ? Ils réfléchiront, ils auront peur, et vous accorderont tout d'abord le droit de vote, l'abolition de l'article 1781, l'instruction gratuite et laïque, l'interdiction du travail des enfants, les pensions à la vieillesse et aux victimes de catastrophes et bien d'autres réformes immédiatement nécessaires. [...]

La première Une du journal socialiste *Le Peuple*

Nous nous proclamons fièrement l'organe des misérables. Quand les uns ont tout et les autres rien ; quand ceux qui travaillent vivent dans le besoin et ceux qui restent oisifs dans le superflu, la société n'est pas parfaite. Nous voulons la transformation de l'ordre social actuel, nous sommes socialistes. Nous voulons aussi les grandes réformes politiques de nature à établir l'égalité entre tous les citoyens ; nous sommes démocrates et nous réclamons le suffrage universel. [...] Jamais, depuis plus d'un demi-siècle, les classes laborieuses n'ont autant souffert qu'actuellement, jamais elles n'ont enduré misère pareille à celle de cet hiver. À aucun moment de notre existence nationale, la situation de ceux qui constituent l'élément actif et laborieux de la population n'a été plus désastreuse. La détresse règne, maîtresse souveraine, et personne dans notre monde dirigeant ne paraît songer aux ravages qu'elle exerce. On chôme partout. Les ateliers et les fabriques s'endorment successivement, laissant sans ressources des milliers d'ouvriers ; les petits commerçants succombent les uns après les autres ; les petits employés végètent, la plupart sans emploi. Et nos gouvernants [...] ne voient pas, n'entendent pas, ne comprennent pas. Imbéciles et criminels, ils assistent impassibles à la crise affreuse qui ravage inexorablement les couches inférieures !⁶



En mars 1886, une explosion sociale secoue le bassin industriel de Liège puis celui de Charleroi. Des ouvriers se mettent en grève, des usines et des demeures bourgeoises sont pillées, incendiées. La répression fait 24 morts. Elle aboutit à de nombreuses arrestations et condamnations.

Une de *L'illustration* du 3 avril 1886 : L'incendie des verreries Baudoux à Roux ; les postes militaires à l'entrée des faubourgs de Charleroi, mars 1886

⁶ Une du journal *Le Peuple*, n° 1, 13 décembre 1885.

Extraits du discours du Trône de Léopold II devant les Chambres réunies le 9 novembre 1886

[...] La situation des classes laborieuses est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la législature de chercher [...] à l'améliorer. Mon Gouvernement a cru devoir faire étudier, dans un esprit d'ensemble, les vastes questions qui se rattachent à la législation du travail, et il a institué dans ce but une commission tout à la fois d'enquête et d'examen. [...] Éclairé par ses travaux, mon Gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. Il convient notamment de favoriser la libre formation de groupes professionnels, d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, de réglementer le travail des femmes et des enfants, de réprimer les abus qui se produisent dans le paiement des salaires, de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables, d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pension et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et l'immoralité⁷.

Les accidents de travail avant 1903

Comme aucune législation spéciale n'existait sur la matière, les tribunaux appliquaient l'article 1382 [...]. Lorsqu'un ouvrier était victime d'un accident de travail, il devait, pour obtenir une réparation, prouver qu'il y avait une faute dans le chef du patron ou d'un de ses préposés. Mais très souvent il est impossible de trouver la cause de l'accident. [...]

Il convient d'ajouter qu'il y avait des entreprises industrielles [...] qui venaient au secours de leurs ouvriers accidentés, mais le montant du secours dépendait de leur appréciation et, puis elles étaient en minorité. Aussi, dans la grosse majorité des cas, l'ouvrier, victime d'un accident de travail, était-il obligé de recourir à la bienfaisance [...]⁸.

Mouvement syndical et protection sociale

[...] Le mouvement syndical se lança résolument dans la bataille pour la protection sociale. Plusieurs syndicats socialistes créèrent des caisses d'assurance-maladie [...]. Beaucoup plus importante fut toutefois la création de l'assurance-chômage par les syndicats ouvriers. [...] Dans les toutes dernières années du XIX^e siècle, plusieurs syndicats ouvriers avaient créé des caisses d'assurance chômage. Les membres de l'organisation pouvaient s'y affilier moyennant une modeste contribution. [...] Financièrement, ces caisses étaient toutefois très vulnérables. Impossible de survivre sans aide financière extérieure. L'aide financière indispensable fut trouvée au niveau communal.

[...] Mais les choses changèrent sous la pression de la démocratisation de la vie politique. Le poids croissant des éléments démocrates-chrétiens au sein du parti politique catholique, l'instauration du *one man one vote* [le suffrage universel masculin] en 1919, la participation du parti socialiste POB au gouvernement pendant et après la Première Guerre mondiale : tous ces éléments allaient contribuer au redéploiement complet de la politique de liberté subsidiée⁹.

Lois de protection sociale en Belgique : quelques dates clés

1850 : création de la Caisse générale de retraite, devenue en 1865 la Caisse générale d'épargne et de retraite, en vue de la constitution pour ceux qui le souhaitaient de rentes de vieillesse au moyen de versements réguliers.

1851 : reconnaissance par l'État belge des sociétés d'assurance mutuelle, créées par les ouvriers et destinées à leurs collègues malades.

1886 : crise économique (grève générale et décès de grévistes). La même année est instaurée une commission parlementaire sur les conditions de vie des ouvriers.

1889 : loi sur le travail des femmes et des enfants, interdisant l'emploi pour les moins de 12 ans.

1894 : loi approuvant le versement de subventions par l'État à une série d'associations d'assistance mutuelle. Mais l'adhésion à ces mutuelles reste facultative. Cette loi instaure le principe de la « liberté subsidiée ».

1900 : loi sur les pensions ouvrières qui encourage l'épargne pension.

⁷ Citée par PUISSANT Jean, « 1886, la contre-réforme sociale ? » in VAN DER VORST Pierre (dir.), *Cent ans de droit social belge 1886/1887 – 1996/1997*, Bruxelles Bruylant, 1987, page 67

⁸ CHLEPNER Ben-Serge, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles- Institut de sociologie Solvay, 1956, p. 218.

⁹ VANTHEMSCHE Guy, « Le patronat, le mouvement ouvrier et la protection sociale en Belgique (de la fin du XIX^e Siècle aux années 1960) », in COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, *Un siècle de protection sociale en Europe : colloque tenu au Sénat, les 24, 25, 26 octobre 1996 à l'occasion du cinquantenaire de la Sécurité sociale*, Paris, La Documentation Française, 2001, p. 139-141.

1903 : loi sur la réparation des accidents du travail. L'employeur pouvait soit s'assurer pour couvrir les risques de ses employés, soit faire des versements dans un fonds de garantie (qui n'intervient qu'en cas d'insolvabilité du patron) mais, dans cas, il reste redevable du paiement des indemnités.



Tract du Parti Ouvrier Belge pour le scrutin de 1921

L'élargissement de la protection sociale après la Première Guerre mondiale

En matière de protection sociale, cette période [après la Première Guerre mondiale] est également marquée par des réformes importantes. [...] La loi de 1924 rend ainsi l'épargne pension obligatoire pour tous les ouvriers ; l'année suivante la mesure est étendue aux employés. Le 24 juillet 1927, une loi complète, même si elle s'en distingue, celle sur les accidents de travail datant de 1903. Elle indemnise désormais les travailleurs victimes de certaines maladies professionnelles. Une première liste de maladie est établie [...], mais qui ne cite aucune des affections touchant les ouvriers. Autre tournant majeur : le système des allocations familiales, initié quelques années auparavant par le patronat, est rendu obligatoire par l'État en 1930.

L'impact de la crise des années 30

La dépression des années 1930 marque la fin abrupte des années de prospérité. [...] En 1935, l'Office national du placement et du chômage est fondé. [...] Il a pour but d'orienter les travailleurs vers tout emploi disponible. [...] L'ONPC s'occupe aussi de l'indemnisation des chômeurs.

1936 : des avancées obtenues par la grève

Des conquêtes obtenues de 1936, on retient les principales : les congés payés et le principe des 40 heures par semaine. [...] Auparavant, les congés étaient octroyés selon le bon vouloir des patrons.

[...] Depuis l'Armistice, les travailleurs ont donc vécu des hauts et des bas, mais leur situation s'est généralement améliorée et un nouveau dialogue social s'est établi au sein duquel ils ont obtenu droit de cité¹⁰.

¹⁰ INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ECONOMIQUE ET SOCIALE, *A la conquête de nos droits. Une histoire plurielle des luttes en Belgique*, Liège, Centre d'Action Laïque, Liège, 2015, p. 61-63.

B. LES ACQUIS SOCIAUX, REMÈDES À LA MISÈRE ?

Tu as pu constater que la sécurité sociale ne s'est pas réalisée en un seul jour, mais est le résultat de combats sociaux, politiques et syndicaux et de concertation entre ces forces et le monde politique depuis plus de 150 ans. Tu vas maintenant découvrir son fonctionnement.

a) Remets de l'ordre !

Lis attentivement les 14 cases ci-dessous et associe, à ton sens, chaque situation du quotidien à l'action de la sécurité sociale. Complète le tableau proposé.

Situation quotidienne	Action(s) de la « Sécu »
Louis	
Michel	
Sophie	
Damien	
Philippe	
Lindsay	
Julien	

SITUATION QUOTIDIENNE

Aïe ! Louis est plafonneur. Malheureusement, son travail lui a occasionné un lumbago et il ne peut plus travailler pour plusieurs mois.

Ça y est ! Sophie, secrétaire, a 65 ans et après une longue carrière au sein de son entreprise, elle prend sa retraite.

Sandales et essuie de plage prêts, à elle les vacances ! Lindsay, qui travaille du lundi au vendredi toute l'année comme ouvrière, a décidé de partir en vacances.

Allô ? Allô ? Michel, ouvrier, travaille sur de nombreux chantiers. Depuis quelques années, il n'entend plus très bien. Son médecin décèle en effet une perte auditive importante, liée à son travail.

Catastrophe ! Damien vient de perdre son emploi, son entreprise est en faillite.

Malheureusement, Julien est victime d'un cancer. Il doit passer plusieurs semaines à l'hôpital et suivre une série de traitements.

Famille nombreuse, famille heureuse ! D'accord mais, avec 4 enfants de 2 à 15 ans, la famille de Philippe connaît de nombreux frais.

ACTION(S) DE LA SÉCU VIA DIVERS ORGANISMES

L'Office National des Pensions (ONP) verse une pension de retraite tous les mois, quand la carrière du travailleur est terminée.	L'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) via les mutualités ou la CAAMI rembourse les médicaments, les prestations de santé et frais d'hospitalisation.	L'Office National de l'Emploi (ONEM) via les syndicats ou la CAPAC verse un revenu de remplacement, en cas de perte d'emploi involontaire.
Le Fonds des Maladies Professionnelles (FMP) alloue des indemnités, rembourse les soins de santé nécessaires au traitement des maladies professionnelles.	Le Fonds des Accidents du Travail (FAT) verse des indemnités pour l'incapacité de travail temporaire ou permanente et rembourse les frais médicaux.	L'Office National des Vacances Annuelles (ONVA) verse un pécule de vacances.
L'Agence Fédérale pour les Allocations Familiales (FAMIFED) via des caisses de paiement verse les allocations familiales, de naissance, la prime d'adoption et de rentrée scolaire.		

b) Les piliers de la sécurité sociale

En Belgique, nous sommes tous (sauf exception) concernés par la sécurité sociale. La couverture sociale dont nous bénéficions varie cependant selon notre statut professionnel. Trois statuts existent : celui des travailleurs salariés (ouvriers et employés) qui est le régime principal (80% des personnes concernées par la sécurité sociale), celui des fonctionnaires (environ 6 %) qui est relativement semblable au régime des salariés, et celui des indépendants (environ 12 %) qui bénéficient d'une protection sociale moins étendue que les salariés et les fonctionnaires¹².

C'est l'Office National de la Sécurité Sociale (ONSS) qui est l'organisme de perception principal pour le régime des travailleurs salariés. L'ONSS est composé de sept piliers gérés par des organismes propres :

- les pensions de retraite et de survie, attribuées par l'Office National des Pensions (ONP) ;
- le chômage, secteur géré l'Office National de l'Emploi (ONEM) ;
- l'assurance contre les accidents du travail, gérée par le Fonds des Accidents du Travail (FAT) ;
- l'assurance contre les maladies professionnelles, gérée par le Fonds des Maladies Professionnelles (FMP) ;
- les allocations familiales, qui sont gérées l'Agence Fédérale pour les Allocations Familiales (FAMIFED)¹³ ;
- l'assurance maladie-invalidité, organisée par l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (INAMI) ;
- les vacances annuelles : grâce à l'Office National des Vacances Annuelles (ONVA), les ouvriers reçoivent également un pécule de vacances (les employés ne sont pas concernés)¹⁴.

¹² LATITUDES JEUNES, « La sécu, c'est quoi ? Une brochure destinée aux jeunes de 15 à 25 ans », Bruxelles, Solidaris, 2013 (<http://www.latitudejeunes.be/OutilsEtPublications/SecuriteSociale/Pages/default.aspx>).

¹³ Avec la sixième réforme de l'Etat, les prestations familiales ne relèvent cependant plus de la compétence fédérale.

¹⁴ Si on est employé, le pécule est payé directement par l'employeur.

c) Comment est financée la sécurité sociale (dans le régime des travailleurs salariés) ?

Le financement

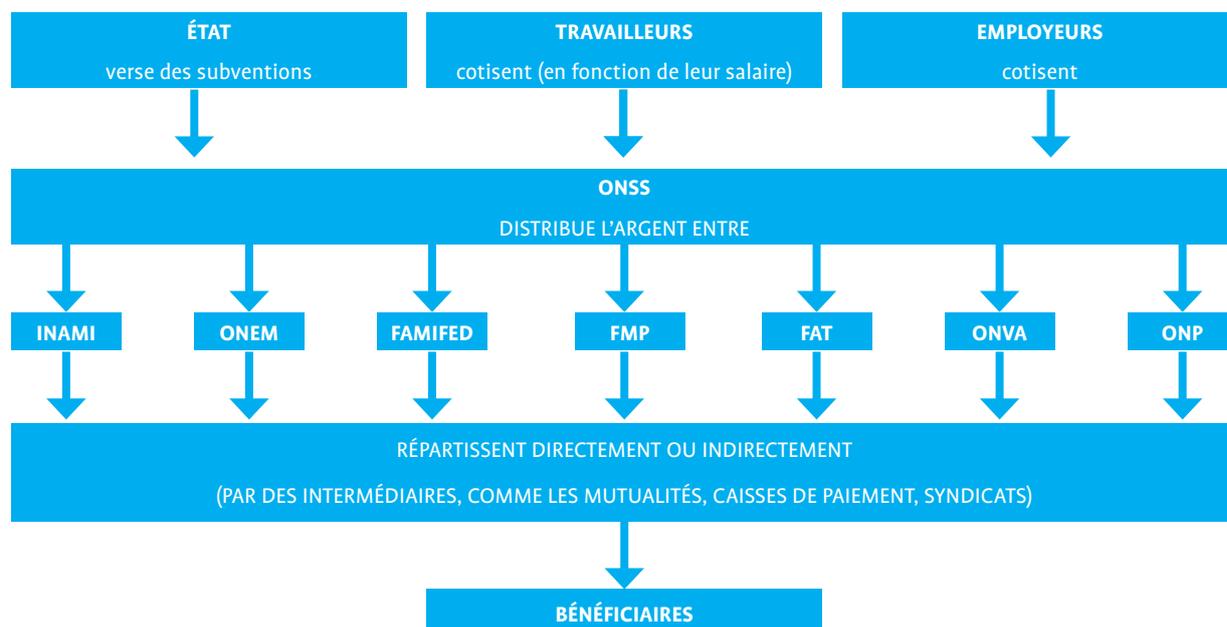
Les actifs doivent payer des cotisations proportionnellement à leurs revenus. [...]

Tant les travailleurs que les employeurs doivent cotiser à l'ONSS. [...]

Mais les charges de la sécurité sociale ne sont pas supportées par les seuls employeurs et les travailleurs salariés. L'État fédéral verse annuellement un montant à l'ONSS [...].

À côté du mode de financement classique de la sécurité sociale, il existe un financement alternatif. [...] [II] est constitué partiellement d'un pourcentage des recettes de TVA¹⁵.

En bref...



1. À la lecture de cette présentation et d'après les exercices précédents, définis les trois fonctions principales assurées par la sécurité sociale.

.....

.....

.....

.....

2. A ton sens, la valeur de la solidarité est-elle au cœur de ce système ? Justifie.

.....

.....

.....

.....

¹⁵ SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL. SÉCURITÉ SOCIALE, La sécurité sociale. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir, Bruxelles, 2016, p. 9, p.21-25 (<http://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>).

3. En quoi le système de la sécurité sociale suit-il des objectifs d'équité, d'efficacité et de cohésion sociale ?

4. Exprime ton opinion vis-à-vis de ce système.

C. LA SÉCURITÉ SOCIALE, CAUSE DE LA MISÈRE ?

Notre sécurité sociale est-elle menacée ?

Peter BOMME, Jasper D'HOORE, *L'Echo*, 18 janvier 2016

[...] « *Il faut économiser davantage dans la sécurité sociale.* » Avec cette déclaration il y a une dizaine de jours, le président de la N-VA Bart De Wever a lancé un pavé dans la mare [...]. « *Nous n'allons tout de même pas toucher aux allocations ?* » a réagi le CD&V. La ministre Maggie De Block (Open Vld), en charge des Soins de santé et des Affaires sociales, a réagi en refusant toute nouvelle mesure d'économie dans son département. « *Si tous les ministres économisaient comme je le fais, nous retrouverions rapidement l'équilibre budgétaire* », a répliqué la libérale flamande. [...]

Il ressort d'une analyse [...] que **le gouvernement Michel a déjà pris de nombreuses mesures pour freiner la hausse des dépenses sociales**. L'an dernier, ces dépenses ont, pour la première fois, dépassé les 100 milliards d'euros. Sans de nouvelles mesures, elles pourraient s'alourdir de plus de 17 milliards d'euros avant la fin de la législature. [...]

Car il s'agit en effet de freiner la hausse des dépenses, et non pas de véritablement économiser, car la Sécurité sociale continuera à drainer de plus en plus d'argent. [...] Avec le vieillissement de la population, les dépenses sociales représenteront une part de plus en plus importante des dépenses publiques. [...]

Pour freiner cette hausse, le gouvernement Michel disposait de trois options :

- augmenter le déficit budgétaire,
- trouver de nouvelles rentrées ou
- réaliser des économies.

[...] Le ralentissement de la hausse des dépenses sociales est la seule option possible si l'on veut que la Sécurité sociale soit viable à long terme. Pour maintenir la facture des pensions dans les limites et continuer à garantir la qualité des soins de santé, les autres dépenses publiques ont été réduites au minimum.

[...] Nous continuons à flirter avec un déficit budgétaire de 12 milliards d'euros et avec une dette publique de 440 milliards d'euros. En effet, ce sont surtout les dépenses en matière de pensions, de soins de santé et de maladies de longue durée qui explosent.

1. Pensions

La facture des pensions est sans aucun doute **le principal défi qui nous attend au cours des prochaines années**. Vu l'augmentation du nombre de retraités dans les cinq années à venir – conséquence du vieillissement de la population – la facture devrait augmenter de plus de 14 %, soit 6,5 milliards d'euros. À la fin de la législature, elle devrait atteindre le montant astronomique de 52 milliards d'euros, fonctionnaires inclus.

Le gouvernement Michel a pris des mesures pour freiner cette hausse. Il a relevé l'âge de la retraite anticipée et fixé l'âge officiel de la retraite à 66 ans en 2025, et à 67 ans en 2030. Mais l'impact de la plupart des mesures ne se fera sentir que bien plus tard. Seules les restrictions en matière de pension anticipée devraient avoir un impact financier positif au cours de cette législature.

2. Soins de santé

Un autre poste qui connaît **une hausse fulgurante, c'est le domaine des soins de santé**. Le vieillissement de la population est aussi en partie responsable de cette hausse. L'autre grande coupable : l'innovation en matière de soins de santé et son corollaire, la hausse du coût des soins. Maggie De Block a réussi à contenir la hausse à 1,5 % par an. [...] Malgré tout, dans la période 2015-2019, on devrait comptabiliser plus de 4 milliards de nouvelles dépenses. [...]

3. Chômage

Le seul poste en baisse dans la Sécurité sociale est celui des allocations de chômage. Cette baisse s'explique par la fin plus rapide que prévu du système des prépensions : à la fin de l'an dernier, le nombre de prépensionnés est passé pour la première fois en dessous de la barre des 100.000. Et avec la réforme des allocations d'attente, les jeunes diplômés sans travail reçoivent moins d'argent.

La seule économie possible susceptible d'avoir un impact important est – en plus de la remise au travail des chômeurs, mais pour cela il faut créer des emplois – la limitation dans le temps des allocations de chômage. [...]

4. Incapacité de travail

Les allocations pour incapacité de travail dont bénéficient les malades de longue durée connaissent la hausse la plus importante. Si l'on ne prend aucune mesure, elles augmenteront de 18 %, soit 1,5 milliard d'euros. L'explosion de ces dépenses est en partie le résultat de la décision de mettre fin au système des prépensions, et on assiste à une espèce de phénomène de vases communicants avec les allocations de chômage. Par ailleurs, **le nombre de maladies mentales augmente lui aussi à vue d'œil**.

Pour réduire la facture, Maggie De Block souhaite accompagner la remise au travail des malades de longue durée en leur proposant un travail adapté. Dans un premier temps, le gouvernement a voulu sanctionner ceux qui refusaient, mais sous la pression des partenaires sociaux, il est revenu sur sa décision : les malades de longue durée ne seront remis au travail que sur base volontaire.

5. Allocations familiales

Un autre poste en hausse [...] est celui des allocations familiales. Ce budget devrait augmenter de quelque 700 millions d'euros d'ici la fin de la législature. [...] **Toute économie réalisée dans les allocations familiales équivaut à réduire les revenus d'une frange importante de la population**, ce qui, d'un point de vue politique, est toujours un sujet sensible.

6. Conclusion

Il ne faut pas se faire d'illusions : il est peu probable que la majorité des politiciens soient en faveur d'une réduction des budgets de la Sécurité sociale, comme le demande Bart De Wever. Les réformes faciles ont déjà été mises en œuvre. De nouvelles économies importantes ne pourront être réalisées que moyennant la mise en place de mesures douloureuses, comme l'accélération de la fin du système des prépensions, la limitation dans le temps des allocations de chômage, l'introduction de sanctions à l'encontre des malades de longue durée qui refusent de retourner sur le marché de l'emploi, ou encore, le non-remboursement de certains traitements onéreux. Et last but not least, l'option radicale : la réduction des pensions, déjà basses comparées au reste de l'Europe.

Quel que soit le scénario retenu, la note sera salée pour la population. [...].

Le CD&V, le MR et même l'Open Vld ne comptent pas beaucoup de partisans prêts à défendre de telles mesures. Par ailleurs, suite aux coups répétés des syndicats, le gouvernement est fatigué de faire des économies. [...]

Orientation bibliographique

1001 idées pour enrichir sa pratique en alphabétisation : la sécurité sociale, Centre de documentation du Collectif Alpha ASBL, Bruxelles, 2008.

BOMME Peter, D'HOORE Jasper, « Notre sécurité sociale est-elle menacée ? », in L'ECHO, Site L'Echo, 18 janvier 2016, [en ligne], http://www.lecho.be/economie_politique/belgique_federal/Notre_Securite_sociale_est_elle_menacee.9721597-3154.art (page consultée le 01/07/2016).

BONHOMME Emmanuelle, « Vivre dignement, c'est permettre à chacun de se projeter vers l'avenir », in L'HUMANITE, Site L'Humanité, 11 avril 2012, [en ligne], <http://www.humanite.fr/tribunes/vivre-dignement-c%E2%80%99est-permettre-cha-cun-de-se-projeter-vers-l%E2%80%99avenir-494282> (page consultée le 01/07/2016).

BONI Tanella, « Qu'est-ce que la solidarité ? », in BONI Tanella, *Blog de Tanella Boni*, 16 février 2015, [en ligne], <http://www.tanellaboni.net/?p=80> (page consultée le 13/07/2016).

CHLEPNER Ben-Serge, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles - Institut de sociologie Solvay, 1956.

HESSEL Stéphane, « Je crois à la dignité humaine », in LE MONDE, Site Le Monde, 4 mai 2012, [en ligne], http://www.le-monde.fr/idees/article/2012/05/04/stephane-hessel-je-crois-a-la-dignite-humaine_1696089_3232.html (page consultée le 01/07/2016).

FELTESSE Patrick, REMAN Pierre, *Comprendre la sécurité sociale pour la défendre face à l'Etat social actif*, Charleroi, Couleur livres, 2006.

HUART France, « La sécurité sociale, une thématique souvent rébarbative ? Pistes et notions pour l'aborder », in CENTRE D'INFORMATION ET D'EDUCATION POPULAIRE (CIEP) DU MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN (MOC), Site du CIEP, [en ligne], <http://www.ciep.be/archivage/documents/F.Ped.Esper50.pdf> (page consultée le 13/07/2016).

INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIERE, ECONOMIQUE ET SOCIALE, *A la conquête de nos droits. Une histoire plurielle des luttes en Belgique*, Liège, Centre d'Action Laïque, Liège, 2015.

« Qu'est-ce que la solidarité ? », in *Regard(s) sur le web. Un blog de l'équipe Solidaires du monde*, 27 novembre 2008, [en ligne], <http://regardsurleweb.solidairesdumonde.org/archive/2008/11/27/qu-est-ce-que-la-solidarite.html> (page consultée le 13/07/2016).

« La solidarité », in AIDE ET ACTION, TRALALERE, DECI-DELA, *Citoyen de demain. Centre de ressources dédié à l'éducation à la citoyenneté*, [en ligne], <http://www.citoyendedemain.net/agenda/solidarite> (page consultée le 13/07/2016).

LATITUDE JEUNES, *La Sécu, c'est quoi ?*, Bruxelles, Solidaris, 2013 (<http://www.latitudejeunes.be/OutilsEtPublications/SecuriteSociale/Pages/default.aspx>).

Le Peuple, n°1 (13 décembre 1885).

PAUGAM Serge, *Repenser la solidarité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015.

PICHERE Pierre, *Pyramide des besoins de Maslow : Pourquoi faut-il comprendre les besoins du client ?*, Bruxelles, Le Petit Littéraire, 2014.

REMAN Pierre, « Transformations du système belge de sécurité sociale : essai de relecture à l'aide de concepts néo-institutionnalistes », in COENEN Marie-Thérèse, GOVAERT Serge, HEINEN Jean (coord.), *L'État de la Belgique, 1989-2004, quinze années à la charnière du siècle*, Bruxelles, De Boeck, 2004 (http://www.febisp.be/ressource/static/files/JourneeEtude2005/Intro_Histo_Reman.pdf).

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL. SÉCURITÉ SOCIALE, *La sécurité sociale. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir*, Bruxelles, 2016 (<http://socialsecurity.belgium.be/fr/publications/tout-ce-que-vous-avez-toujours-voulu-savoir-sur-la-securite-sociale>).

TAVRIS Carol, WADE Carole, *Introduction à la psychologie : les grandes perspectives*, Bruxelles, De Boeck, 1999.

VAN DER VORST Pierre (dir.), *Cent ans de droit social belge 1886/1887 – 1996/1997*, Bruxelles Bruylant, 1987.

VANTHEMSCHE Guy, « Le patronat, le mouvement ouvrier et la protection sociale en Belgique (de la fin du XIX^e siècle aux années 1960) », in COMITÉ D'HISTOIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, *Un siècle de protection sociale en Europe : colloque tenu au Sénat, les 24, 25, 26 octobre 1996 à l'occasion du cinquantenaire de la Sécurité sociale*, Paris, La Documentation Française, 2001.

Iconographie

« Tract des socialistes liégeois invitant les travailleurs à une fête », issu des albums du syndicaliste François Honnay (Coll. Michel Coppé), vol. 1, p. 5, Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques, 6 juillet 1882.

Une de *L'illustration* du 3 avril 1886.

« Tract du Parti Ouvrier Belge pour le scrutin de 1921 », issu des albums du syndicaliste François Honnay (Coll. Michel Coppé), vol. 5, p. 91, Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques, 1921.